

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept mai, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Corconne au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 21 avril 2026

Date d'affichage : le 21 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 44

Votants : 44 + 5 = 49

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 6

Absent : 1

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CUENOT Samuel, CASTANON Philippe, Mme ROCHE Michèle-Catherine, MM. FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M. MARTINEZ Aurélien, Mme REMILLY Christine, MM. DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.

Procurations :

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

M. ALLEN Cédric à M. MARTINEZ Aurélien

M. DELORME Jean-Martin à M. DAUTHEVILLE Jacques

M. TORTOSA Bruno à M. TRINQUIER Gilles

M. SALA Michel à M. Rémy MENVIEL

Absents excusés : MM. FURESTIER David, BARON Jérôme, Mme MEUNIER Hélène, MM. WITSCHGER Olivier, SOULIER Cyril, Mme LEFORT Véronique

Absent : M. MONEL José

Secrétaire de séance : M. JEAN Lionel

Début de séance : 18h05

Délibération n°105/2026 : Désignation d'un.e élu.e communautaire délégué.e aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes

Fabien CRUVEILLER indique que la Communauté de communes du Piémont Cévenol entend renforcer son action en matière d'égalité professionnelle, de lutte contre les discriminations, de prévention des violences faites aux femmes, d'accès aux droits et de sensibilisation du public.

Il propose au Conseil communautaire de désigner un.e élu.e référent.e chargé.e des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Fabien CRUVEILLER appelle à candidature. Stéphan BERTO fait acte de candidature.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu les statuts de la Communauté de communes ;

DECIDE à l'unanimité

- De désigner M. Stéphan BERTO, conseiller communautaire, est désigné en qualité de délégué communautaire aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- De préciser que le / la délégué(e) sera chargé(e) notamment :
 - Du suivi des actions communautaires relatives à l'égalité femmes-hommes ;
 - De la proposition et de la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention ;
 - Du développement des partenariats avec les institutions et associations compétentes ;
- de la contribution à l'intégration de la thématique « égalité femmes-hommes » dans les politiques communautaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 29.05.26
- de la publication : 29.05.26